

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 07/277 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LES PROPOSITIONS RELATIVES A L'ACTION COLLECTIVE « FILIERE NOISETTES »

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2007

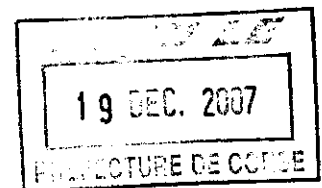
L'An deux mille sept et le sept décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GORI Christiane, GUIDICELLI Maria, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, PROSPERI Rose-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à Mme MOZZICONACCI Madeleine
Mme ANGELI Corinne à Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale
Mme BIANCARELLI Gaby à Mme GORI Christiane
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre
Mme NATALI Anne-Marie à M. VERSINI Sauveur
M. OTTAVI Antoine à Mme DELHOM Marielle
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme MOSCONI Marie-Jeanne
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme SCIARETTI Véronique à Mme PROSPERI Rose-Marie
Mme SCOTTO Monika à Mme BURESI Babette
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François



ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, BIANCUCCI Jean, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, GALLETTI José, GUAZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, PANUNZI Jean-Jacques, PIERI Vanina, RICCI Annie.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat
- VU** la loi n° 83/16 du 6 janvier 1996 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la convention Etat-Région relative au Plan de Relance signée en date du 25 juillet 2005,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES AVIS** de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les propositions concernant l'action collective « Filière Noisettes » telles qu'elles sont déclinées dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

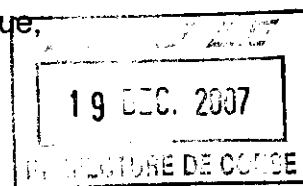
Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Ajaccio, le 7 décembre 2007

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

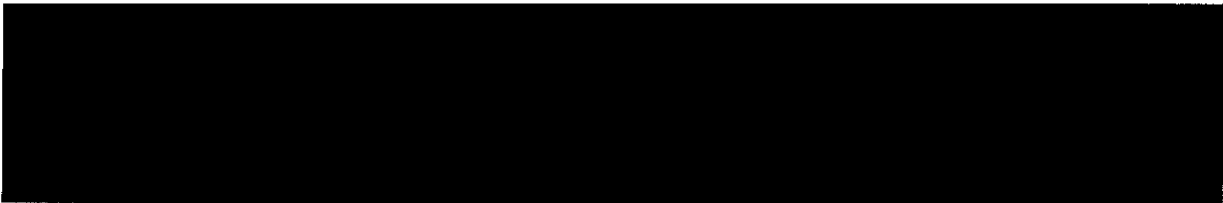


ANNEXES

19 DEC. 2007
PROFECTURE DE COCOTE



Association *A Nuciola*



19 DEC. 2007
PREFECTURE DE CORSE

I Présentation de la filière

* Historique :

Le berceau de la noisette insulaire est la commune de Cervione, en Costa Verde (Haute-Corse).

L'histoire de ce fruit sec est récente, puisque son apparition sur la commune date du début du 20^{ème} siècle.

Son introduction fait suite à l'abandon du cédrat dont les plantations furent mises à mal par les gels de 1905 et 1907.

Le plus souvent le produit de la noisette est utilisé comme moyen de générer un revenu d'appoint.

Aujourd'hui, les vergers se concentrent dans la région de Costa Verde mais aussi dans celles du Campoloro Moriani, de l'Ampugnani et de la Casinca.

La mise en place de vergers de noisetiers (variété « fertile de Coutard ») a été un facteur de développement pour les communes de ces microrégions qui ont choisi, au milieu du 20^{ème} siècle, d'adopter des politiques incitatives favorisant la plantation.

Les principales maladies bactériennes et fongiques qui affectent les noisetiers continentaux sont quasi absentes de Corse de même que les ravageurs tel que le balanin.

Dans ces conditions sanitaires optimales, alliées à de faibles densités de plantation et un mode de production extensif, les noisetiers atteignent des âges avancés et des dimensions importantes. Même les noiseraies abandonnées depuis plusieurs décennies et recouvertes par le maquis retrouvent tout leur potentiel après nettoyage.

Ainsi, la « Noisette de Cervioni » a acquis tout au long de son histoire une haute réputation de qualité, tant par son mode de production sain, naturel et respectueux de l'environnement que par la finesse de sa saveur.

La Corse est alors devenue une des principales régions productrices de France.

Aujourd'hui encore, le verger de noisetiers est un élément de patrimoine important dans la mesure où il façonne les paysages et où il occupe des espaces particuliers (fonds de vallée, terrains humides...) évitant ainsi que ceux-ci soient abandonnés.

Au-delà des aspects économiques, la noiseraie est donc un élément de protection de l'environnement et peut jouer un rôle important en matière de DFCI.

La valorisation de la noisette suppose une organisation du marché et une prospection des différentes opportunités de transformation du fruit.

Pour assurer ces missions les exploitants ont choisi de se structurer au sein d'une association « A Nuciola » qui mène un travail remarquable sur les trois éléments constitutifs d'une filière :

- La production
- La transformation
- La commercialisation (ce volet incluant la promotion)

L'association « A NUCIOLA »

Elle a été créée en juin 2000 avec pour objectif la mise en œuvre d'actions pour la culture, la promotion et la valorisation de la noiseraie et de la noisette, sous l'appellation unique de « Noisette de Cervioni ».

**** Les différents acteurs de la filière**

Ils se définissent de la façon suivante :

Catégorie	définition	nombre
Producteurs	Exploitants agricoles qui récoltent et vendent leurs noisettes à l'association.	12
Producteurs transformateurs	- Exploitants agricoles qui récoltent et transforment leurs noisettes.	2
Artisans transformateurs	Artisans qui transforment les noisettes achetées à l'association	10
Propriétaires récoltants	- Propriétaires de noisetiers qui vendent leurs noisettes à l'association.	38

***** Equipement**

L'un des principaux objectifs de l'association « A Nuciola » était la création d'un centre agroalimentaire.

Aujourd'hui, ce centre est une réalité.

Sis au cœur de la zone de production (ancienne caserne des pompiers de Cervioni), ce bâtiment de 200 m² abrite le matériel suivant :

- Une récolteuse mécanique mis à disposition de chaque adhérent
- Une calibreuse (200 kg/h)
- Une casseuse
- Une table de triage
- Une ensacheuse

****** Production**

La surface entretenue représente environ 300 ha sur une surface totale voisine de 550 ha.

La production annuelle est de 300 tonnes.

Le volume des apports représente en 2006, 30 tonnes de fruits coque.

II La politique actuelle de la CTC

Le soutien à l'Association A Nuciola

Le soutien a porté depuis 2003 sur des actions de valorisation de la noisette qui peut constituer une activité porteuse eu égard au potentiel de vergers et à la production existant en Corse.

Afin d'utiliser ce potentiel l'association a été soutenue pour mener un programme qui comportait trois volets :

- reconnaissance en IGP de la noisette de Corse ;
- structuration de l'offre ;
- valorisation du produit.

L'IGP serait fondée sur la variété locale qui bien que n'étant pas propre à l'île est reconnue pour ses qualités et constitue de manière relativement homogène les vergers insulaires. La variété « fertile de coutard » bénéficie d'une bonne notoriété et les producteurs ont initié la mise en place d'un cahier des charges.

Des premiers contacts ont été établis avec un organisme certificateur ainsi qu'avec l'INAO, un travail de finalisation du cahier des charges est en cours et devrait permettre le dépôt du dossier de reconnaissance.

La structuration de l'offre est une nécessité pour la valorisation dans la mesure où la présence sur les marchés extérieurs ne peut s'envisager qu'à partir de certains volumes. C'est pourquoi l'association mène une action de regroupement de l'offre et étudie la faisabilité d'une organisation de producteurs.

Enfin la valorisation du produit passe par la présence sur différentes manifestations, la participation à l'organisation de destination « noisettes » et le suivi d'actions de promotion.

Les crédits relatifs à cet accompagnement ont été mobilisés au travers de la mesure 3.5 du CPER-DOCUP au titre de la maîtrise de la qualité et de la mesure 3.6 du CPER-DOCUP au titre de l'accompagnement technique.

Le montant de l'aide allouée à ces actions est de 72 360 €, pour un coût total de 90 450 €, soit un taux de subvention de 80 % qui démontre la volonté affirmée de la Collectivité Territoriale de Corse, et de l'Etat de soutenir le développement de signes officiels de qualité.

Les opérations de modernisation en filière noisette

Ces opérations se sont conduites conformément au guide des aides de la filière noisette et ont porté essentiellement sur les travaux de rénovation, de plantation et de mise à niveau des vergers ainsi que sur l'achat d'équipements (filets, débroussailleuse, matériel de conditionnement).

III Les Objectifs

Trois axes principaux s'inscrivent dans la démarche de l'association.

I - Production / rénovation / structuration

Pour conforter la filière, l'association s'est fixée pour objectif :

- De structurer l'interprofession pour pouvoir garantir un approvisionnement, des prix, une production constante et justement rémunérée.
- De développer la filière, en particulier pour permettre l'installation de jeunes agriculteurs en poly activité.

L'association s'est donnée pour objectif de réaliser de nouvelles plantations et de rénover les parcelles abandonnées.

En partenariat avec l'ODARC, elle a participé à l'élaboration du guide des aides et intervient, à titre consultatif, dans l'attribution de ces dernières.

II - Transformation

L'action menée par l'association a pour but de valoriser et de faire mieux connaître le produit afin d'inciter à l'utilisation de la noisette dans un créneau haut de gamme, mais également de favoriser l'émergence de nouveaux produits.

D'une part, en effet, les biscuitiers, les chocolatiers, les glaciers, les confiseurs peuvent augmenter leurs achats, et d'autre part de nouveaux produits peuvent être développés : crèmes de noisettes, barres énergétiques, par exemple mais surtout l'huile de noisette et la farine de noisette.

III - Commercialisation

Sur le marché français, les débouchés industriels et artisanaux sont en pleine extension.

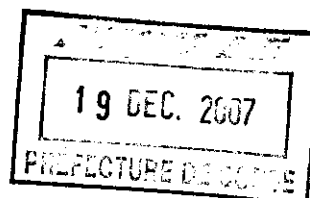
La chocolaterie est le principal client avec près de 15 000 tonnes d'amandons par an. La qualité recherchée est variable selon la destination (tablette, praliné, pâte de noisette...).

L'Association souhaite développer des circuits tant en France qu'en Europe, en se fondant sur la qualité de cette noisette de bouche.

Dans cette optique de différenciation du produit, l'un des chantiers essentiel de l'association sera la labellisation du produit.

La filière a décidé de mettre en place une stratégie de qualité qui devrait se traduire dans les années avenir par une **Indication Géographique Protégée**, seule garantie de la protection officielle de la dénomination « Noisette de Cervione ».

Le dossier : Indication Géographique Protégée (IGP) est actuellement en cours d'instruction.



ACTION 1 : Amélioration de la qualité des productions et de l'environnement productif : le verger

Réalisation d'un état des lieux des pratiques

Objectif : Entretien de l'espace

Réalisation de diagnostics par exploitation afin de mettre en évidence les améliorations à apporter et les actions d'accompagnement à prévoir sur l'exploitation.

Ce diagnostic tiendra compte des exigences liées à la future IGP en terme d'objectif qualité.

Méthode

Le diagnostic sera réalisé par le technicien de la chambre d'agriculture sur la base d'un document établi avec l'association « A Nuciola »

Il sera réalisé en deux étapes :

- Réalisation d'un état des lieux des pratiques et préconisation d'entretien ;
- Suivi de l'entretien de l'espace avec constats des travaux préconisés.

Moyen

Mobilisation du technicien de la Chambre d'Agriculture

Coût

<i>diagnostics</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>				
	<i>11 diagnostics</i>	<i>29 diagnostics</i>				
<i>Coût (€)</i>	<i>11 000</i>	<i>29 000</i>				
<i>Subvention (€)</i>	<i>8 800</i>	<i>23 200</i>				

Résultats

Meilleure connaissance des points faibles de l'exploitation

Mise en place de moyens pour réduire les points faibles en vue d'une meilleure production de fruits en anticipant le cahier des charges IGP.

Gestion paysagère et entretien de l'espace de la noiseraie productive

ACTION 2 : Promotion

▣ **Objectifs**

L'association A NUCIOLA a fait le choix de s'orienter vers une stratégie de valeur ajoutée liée à la transformation, en se fixant pour objectif la vente d'amandons. Ces derniers sont particulièrement utilisés par les confiseurs et les pâtisseries, mais également par l'ensemble des autres transformateurs.

Cette stratégie de valorisation du produit doit s'appuyer sur une promotion déclinée en deux volets, avec pour objectif d'augmenter la notoriété de la noisette de Cervioni envers des publics ciblés :

- la communication en direction des professionnels :
 - . Acheteurs et courtiers,
 - . Épicerie fines
 - . Confiseurs, pâtisseries, chocolatiers.
- La communication en direction du grand public.

Il s'agira en premier lieu de doter l'association et le produit d'une identité visuelle déclinable en particulier sous forme de packaging.

▣ **Méthode**

. Communication en direction des professionnels :

- Participation à **INTERSUC** du 29 mars au 2 avril 2008 à Paris, Paris-Nord Villepinte,

avec pour objectifs :

- de faire connaître le produit ;
- d'identifier les circuits commerciaux et les décideurs ;
- de nouer des contacts commerciaux.
- Conception, réalisation, édition d'un support de communication réservé aux professionnels (fiches descriptives, fiches diététiques, intérêt pharmacologique et cosmétique, ...), traduit en Anglais, Allemand, Italien, Espagnol.

. Communication grand public :

- Conception, réalisation, édition d'un support de communication destiné au grand public, traduit en Corse, Anglais, Allemand, Italien

. Conception, et réalisation d'un packaging « Dégustation »

▣ **Moyens**

Prestation de service

▣ Coût

ACTION	PRESTATAIRE	COÛT	subvention	PROGRAMMATION
Participation au salon INTERSUC	A NUCIOLA	16 000 €	12 800	29 mars 2 Avril 2008
Packaging (étude)	Agence Com	6 400 €	5 120	2008
Support Com pro	Agence Com	20 000 €	16 000	2007
Support Com grand public				2007
TOTAL		42 400 €	33 920	

Résultats

- Promotion de la filière
- Développement des ventes
- stabilisation de l'identité visuelle de l'association
- Réalisation de documents à objectifs commerciaux
- Mise en place circuits de commercialisation

RECAPITULATIF FINANCIER

ACTIONS	2007	2008	Total (€)
Diagnostics			
Coût (€)	11 000	29 000	40 000
Subvention (€)	8 800	23 200	32 000
Promotion			
Coût (€)	20 000	22 400	42 400
Subvention (€)	16 000	17 600	33 920

- Coût total : 82 400 €
- Subvention 65 920 €

